

Étapes de certification

Description du programme de certification 9700-253

Norme BNQ 9700-253

La norme BNQ 9700-253 sur la gestion responsable d'évènements, publiée en juin 2010, est issue du besoin de l'industrie d'établir les règles techniques reconnues concernant le respect des principes de développement durable dans le cadre de la gestion responsable d'évènements.

La norme BNQ sur la gestion responsable d'évènements permet aux organisateurs d'évènements, aux fournisseurs de services, aux participants et aux utilisateurs de collaborer en vue de créer un évènement qui minimise l'impact environnemental et augmente les retombées économiques et sociales dans le milieu.

Les exigences de la norme du BNQ sur la gestion responsable d'évènements reposent sur les deux grands principes suivants :

- l'engagement ferme, concret et visible de l'organisateur d'évènements et, lorsque le cas s'applique, du client;
- la sensibilisation de l'organisation, des participants et des utilisateurs et leur engagement dans un projet à retombées positives.

La norme du BNQ définit les critères relatifs aux bonnes pratiques de gestion que l'organisateur d'évènements doit appliquer, tout en tenant compte des caractéristiques particulières de chaque évènement ainsi que des besoins des clients et des participants.

La norme du BNQ sert de cadre de référence à un programme volontaire de certification. Elle permet de faire reconnaître par une tierce partie indépendante la conformité des pratiques de gestion responsable d'évènements d'un organisateur d'évènements.

L'organisateur d'évènements qui détient un certificat de conformité valide bénéficie du droit d'utiliser les étiquettes de classification d'évènements du BNQ afin de lui permettre, ainsi qu'à son client, de faire une promotion appropriée d'un évènement à venir.

À cet effet, la norme permet, à travers un système de pointage structuré, d'établir de façon cohérente un niveau de classification déterminé qu'un évènement peut atteindre.

Au total, 56 critères de performance, regroupés dans les 5 domaines des évènements suivants, permettent la classification d'un évènement :

- la sélection des fournisseurs;
- la gestion du matériel, des sources d'énergie et de l'eau
- la gestion des matières résiduelles;
- la sélection de l'alimentation;
- la sélection des moyens de transport.

Protocole de certification BNQ 9700-953

Le protocole de certification BNQ 9700-953 est un document normatif qui précise les conditions dans lesquelles est effectuée la certification.

Les éléments traités dans le protocole de certification sont les suivants :

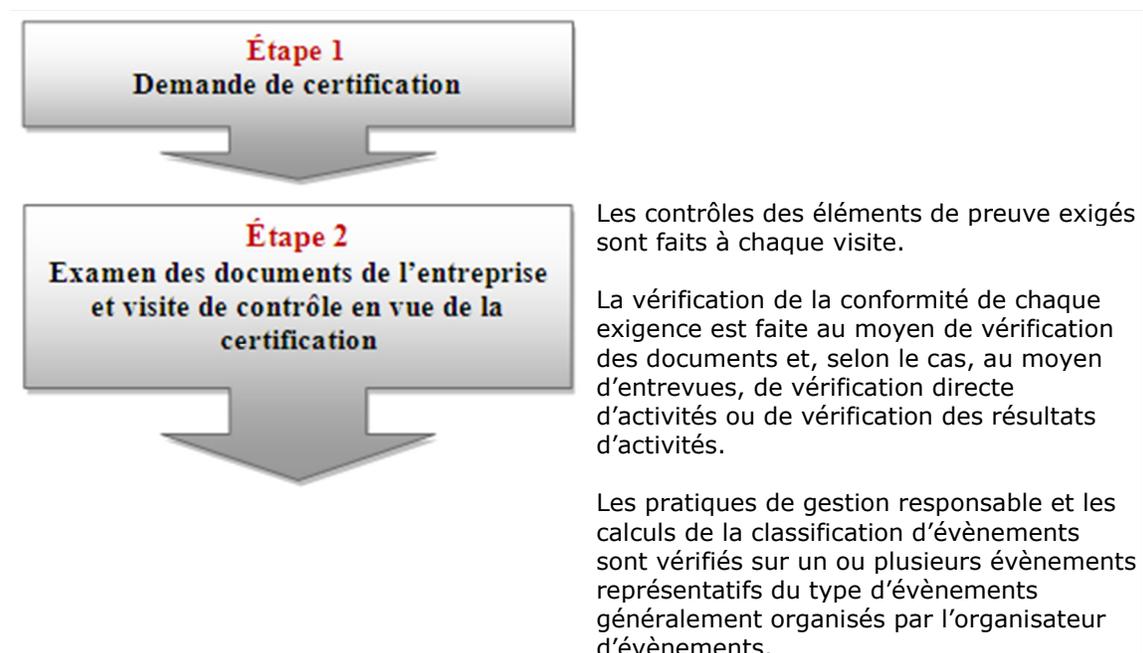
- la démarche à suivre pour la certification, le maintien et le renouvellement du certificat de conformité;
- la durée de 3 ans du certificat de conformité;
- les visites de contrôle annuelles;
- les conditions d'utilisation du marquage et des étiquettes de classification.

Les éléments traités dans le document *Exigences de certification* sont les suivants :

- les éléments de preuves à fournir pour démontrer la conformité;
- les contrôles à faire par le BNQ;
- les précisions dont il faut tenir compte pour démontrer la conformité aux exigences.

Processus de certification

Le processus de certification du BNQ permet aux organisateurs d'évènements de faire reconnaître, en 5 étapes simples et de façon continue, la conformité de leurs pratiques de gestion responsable d'évènements selon les exigences de la norme BNQ 9700-253.



Étape 3
Évaluation de la conformité et
décision de certification



Étape 4
Délivrance du certificat de conformité



Étape 5
Maintien et renouvellement
du certificat de conformité

Le certificat de conformité délivré est valide pour une période de **trois ans** à compter de sa date de délivrance.

Une visite de contrôle **annuelle** est faite par le BNQ pour assurer le maintien du certificat de conformité.

La liste des entreprises qui détiennent un certificat valide du BNQ est accessible dans le site **Web du BNQ**

À la suite de sa certification, l'organisateur d'évènements peut afficher le **marquage de certification** suivant en association avec le **nom de son organisation** dans ses **documents administratifs, commerciaux et publicitaires** :

**PRATIQUES DE GESTION
RESPONSABLE D'ÉVÈNEMENTS
CERTIFIÉES PAR LE **

Le présent marquage de certification **ne doit pas** être utilisé comme marque de certification d'un évènement en particulier.

Étiquettes de classification d'évènements

L'organisateur d'évènements, qui détient un certificat de conformité valide, à la possibilité d'utiliser les **étiquettes de classification d'évènements** suivantes afin que lui-même ou son client puissent faire une promotion appropriée d'un évènement à venir :



- Représente un **billet d'entrée**, un **coupon de tirage** ou un **billet de théâtre**; il s'agit d'un symbole reconnu représentant sans équivoque la grande famille des évènements.
- L'**empreinte digitale** sur le billet le personnalise d'une texture qui évoque la présence humaine. L'empreinte devient aussi le symbole d'une signature (authentification digitale) pour la démarche d'une certification engagée.
- Les **couleurs** sont dynamiques et lumineuses, quel que soit le niveau de classification de l'évènement (niveau 1 ou niveau 5).
- L'étiquette est **encadrée** et le **fond blanc** permettra une utilisation très facile par les organisateurs qui auront l'impression d'apposer tout simplement un « timbre » sur leur matériel promotionnel.

Contactez le BNQ pour de plus amples renseignements :

Pierre Beauséjour, ing. M. Sc.
Responsable de programme
Bureau de normalisation du Québec
333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7
Tél. : 418 652-2238, poste 2386
Télé. : 418 652-2292
pierre.beausejour@bnq.qc.ca